



Toulouse, le 20 janvier 2017,

**Objet : « organisation territoriale de l'ENAC »**

Monsieur le directeur de l'ENAC,

Le protocole 2016-2019, dans son chapitre concernant l'école, préconise la fermeture d'un centre pour rationaliser les coûts liés à la formation au pilotage. Ce projet a été dénoncé par nos organisations syndicales. Nous avons, malgré ce désaccord, pris la responsabilité de signer le protocole et, de fait, de participer au groupe de travail 32 « organisation territoriale de l'ENAC ».

Cette participation, que nous souhaitons objective, avait pour ambitions, dont nous sommes convaincus que vous les partagez, de pérenniser l'activité pilotage, un des trois piliers de notre école, et de faire cesser les attaques des institutions, telles que la cour des comptes.

Malheureusement, les règles et le périmètre de l'étude évoluent et rendent le champ des possibles de plus en plus contraint. A un point tel, qu'au travers des restrictions imposées par l'Administration et le Gouvernement, nous constatons que notre rôle se borne à celui de « caution des personnels » pour le choix du centre à sanctionner.

Considérant qu'il n'est ni de notre volonté ni de notre responsabilité de valider une action qui va à l'encontre de l'attente des agents et de leurs représentants, nous laissons comme il se doit la responsabilité de la décision à la tutelle de l'ENAC, et vous informons de notre décision unanime de mettre fin à notre participation à ce groupe de travail. Celle-ci n'est concevable que si elle consiste à étudier les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour rendre la fermeture d'un centre la moins douloureuse possible pour les personnels. Elle ne peut pas consister à faire le choix du centre en question.

Il va de soi que notre engagement, via le « plan de performance Pilotage » et les instances classiques, pour la défense de la collectivité ENAC, n'est pas remise en question.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de l'ENAC, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Jean-Christophe MAZIN

Christophe PORTA

Bertrand BRULÉ

Daniel ESPART

FO

UTCAC

SNPL

CFDT